

Objet : Gestion du haut de quai de la déchetterie de Novalaise - Approbation du choix de la CAO
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.
Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir M-L. MARCHAIS). FRANCONY (Pouvoir P. ZUCCHERO). GROLLIER (Pouvoir C. VEUILLET). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). TOUIHRAT. VOISIN.

Le Président

Rappelle à l'assemblée que la CCLA a lancé un appel d'offres pour la gestion du haut de quai de la déchetterie selon une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles L.2124-1 et R.2124-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Explique que la durée du marché prévue est de 38 mois à compter du 01/01/2025 ;

Indique que 2 offres ont été remises de la part des sociétés suivantes :

- SUEZ RV CENTRE EST,
- TRIALP ;

Précise que l'attribution du marché relève d'une décision de la commission d'appel d'offres de la CCLA qui s'est réunie le 13 novembre 2024 afin d'analyser les offres et d'attribuer le marché ;

Explique qu'à l'issue, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST pour un montant de 99 540.00€ HT/an,

Après en avoir délibéré à 23 voix « Pour », 1 abstention (M. Ilbert) et 2 voix « Contre » (Mme Garcia et M. BOIS), le Conseil Communautaire :

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'offre de la société SUEZ RV CENTRE EST pour un montant de 99 540€ HT/an ;

AUTORISE le Président à signer le marché à intervenir avec la société SUEZ RV CENTRE EST pour la gestion du haut de quai de la déchetterie de Novalaise et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

